

CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :
Danses en couples

Niveau :
Moniteur Sportif Animateur / Initiateur

Organisme délégataire
Fédération Wallonie Bruxelles de Danses

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 8 aout 2024



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épïcène.

ADEPS

Opérateur de formation FWBDS

.....

.....

Table des matières

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES	7
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction	7
1.2. Introduction générale de la formation	7
1.3. Homologation et certification	9
2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES	10
2.1. Vocation pédagogique	10
2.1.1. Moniteur Sportif Animateur	12
2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur	13
3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 15	15
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation	15
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation	16
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification	16
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	16
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat.....	16
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	17
3.7. Droit de rétractation	18
3.8. Protection des données personnelles.....	18
3.9. Modalités diverses	19
4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....	21
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation	21
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	21
4.0.2. Taxonomie	25
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	28
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage.....	29
4.0.5. Evaluation	30
4.0.6. Synoptique.....	33
4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction	34
4.0.8. Parcours de formation.....	34
4.0. Fiches ECTS de la thématique 1	35
4.2. Fiches ECTS de la thématique 2	40
4.3. Fiches ECTS de la thématique 3	53
4.4. Fiches ECTS de la thématique 4	58
4.5. Fiches ECTS de la thématique 5	61
4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus 64	

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES	65
5.1. Présentation des stages	66
5.1.1. Dossier de stage	66
5.1.2. Signalétiques	66
5.1.3. Cahier / Carnet de stage.....	66
5.1.4. Rapport de stage	66
5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages	67
5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages.....	67
5.4. Endroits et niveaux de Stages.....	68
5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage	68
6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION	69
6.1. Délai d'organisation des évaluations.....	69
6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	69
6.2.1. Présences au cours	69
6.2.2. Autres modalités à décrire	69
6.3. Publicité des accès aux évaluations	70
6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	70
6.5. Nombre de sessions d'évaluation.....	70
6.6. Constitution du Jury d'évaluation	71
6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	71
6.8. Motivation du résultat en délibération	71
6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	71
6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats	72
6.11. Recours et procédures	72
7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)	74
7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire.....	74
7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF).....	75
7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF	75
7.2.2. Éléments à présenter pour une VAF.....	76
7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	78
7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE.....	78
7.3.2. Éléments à présenter pour une VAE	78
7.4. Entretien de VAFE	79
7.5. Frais de procédure pour une VAFE	81
7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	81
7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?.....	81
7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	81
7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?.....	81
7.7. Analyse concernant la demande de VAFE.....	81

7.8.	Décisions concernant la demande de VAFE	82
7.9.	Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	83
7.9.1.	Cours généraux.....	83
7.9.2.	Cours spécifiques.....	83
7.10.	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »	85
8.	RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D’HOMOLOGATION ET D’OBTENTION DES BREVETS.....	86
9.	ANNEXES.....	87
9.1.	Carnet d’évaluation du module CS121 – CSC122.....	87

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (**Les données administratives de l'opérateur délégataire**).

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Opérateur de formation :

FWBDS - Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive
Adresse : FWBDS Avenue du Bouchout, 9, 1020 Bruxelles
Téléphone : +32 472 697 540
Courriel : office@fwbds.be
Site : www.fwbds.be

Personne de contact chargée de la formation des cadres :

Michaël Calloens
Adresse : Dorpsstraat 12, 1731 Relegem
Téléphone : +32 475 485 910
Courriel : formation@fwbds.be

1.2. Introduction générale de la formation

De plus en plus d'écoles de danse recherchent des professeurs disposant d'un diplôme reconnu. Les brevets ADEPS dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles constituent en ce sens une garantie de qualité en matière d'encadrement.

La formation a pour vocation de permettre aux professeurs de danse (moniteurs initiateurs) d'appréhender les premiers éléments d'encadrement des nouveaux apprenants dans le cadre de la spécialisation qui est la sienne. Il s'agit d'un préambule nécessaire à l'approfondissement des connaissances qui seront enseignées dans les modules éducateurs suivants.

La formation pourra entre autres aborder les thématiques suivantes :

- Contextualisation de l'activité du Moniteur au sein de la Fédération ;
- Types de formations ;
- Contexte des formations ;
- Historique ;
- Généralités ;
- Explication du contenu du cahier de stage ;
- Etc.

De manière spécifique à la discipline choisie :

- Didactique auprès de enfants
- Didactique auprès des adolescents

- Didactique auprès des adultes
- L'accompagnement de l'apprenant;
- Etc.

La première étape de la formation de MSIN en Danses consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un prérequis à toute passation des examens de la formation spécifique à vocation pédagogique organisée par la FWBDS.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès de la FWBDS et de son Département Formation formation@fwbds.be.

Préambule :

Ce cahier des charges est d'application pour les formations Moniteur Sportif Animateur et Initiateur mises en place à partir de 2024. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Types de formation :

La formation Moniteur Sportif Initiateur fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

Un niveau intermédiaire de qualification a été mis en place « Animateur de Danses ». Ce niveau intermédiaire est exclusivement constitué de certains modules clairement identifiés (couleur orange) de la formation Moniteur Sportif Initiateur de Danse.

1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif animateur / Initiateur, est homologué / certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (la **description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Chaque niveau peut faire l'objet de formation complémentaire en vue d'une qualification de spécialisation, d'expertise. Ces niveaux font l'objet de cahiers de charge spécifiques

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation.
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif.
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

2.1.1. Moniteur Sportif Animateur

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR de danses en couple
 - Avoir 14 ans accompli au moment de la formation. Homologation à 16 ans.
 - Une pratique d'au moins 3 ans de danse dans la discipline concernée au niveau récréatif.
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR de danses en couple
 - Animer la pratique sportive.
 - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
 - Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation).
 - Fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé.
 - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
 - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur.
- Public cible du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR de danses en couple
 - Tous les âges.
 - Les pratiquants novices et débutants.
 - Les sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives.
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR de danses en couple
 - Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
 - Programmes ADEPS d'animation sportive.
 - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR de danses en couple
 - Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
 - Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur

Le Moniteur Sportif Initiateur de Danse ou Professeur de Danse Initiateur pourra encadrer les danseurs débutants de manière structurée tout en disposant d'une expertise suffisante en méthodologie d'accompagnement tant sur le plan physique, technique que psychologique.

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR de danse en couple :
 - Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur.
 - Faire la preuve d'une expérience de pratiquant :
 - de la danse au niveau compétitif pendant minimum une année consécutive au sein de la FWBDS) ou de deux années minimum au sein d'un circuit de compétition reconnu.
 - de la danse niveau récréatif pendant minimum trois années consécutives au sein d'un club de danse.
 - de pratiquant expérimenté d'une discipline de danse – moyennant attestations.

- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR de danse en couple :

Le Moniteur Sportif Initiateur de danse en couple devra avoir l'aptitude pourra encadrer les danseurs débutants de manière structurée tout en disposant d'une expertise suffisante en méthodologie d'accompagnement tant sur le plan physique, technique que psychologique.

- Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
- Animer la pratique sportive.
- Continuer le développement des habiletés motrices générales.
- Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques.
- Motiver à l'apprentissage sportif.
- Comprendre le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
- Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.
- Encadrer des leçons de familiarisation à la danse sportive pour tous ;
- Privilégier une pratique de mise en condition générale sans spécialisation ;
- Préconiser une pédagogie permettant aux pratiquants en danse de se former à leur propre rythme et ainsi de se doter d'un grand nombre de mouvements naturels ;
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement au-travers d'une pratique ludique de la danse;
- Proposer des séances progressives en difficulté ;
- Doser l'intensité et la durée des efforts en fonction de la capacité de chacun.

- Public cible du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR de danses en couple :
 - Tous les âges.
 - Les pratiquants novices et débutants.
 - Les sportifs en phase de formation de base récréative.

- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR de danses en couple :
 - Cours dans des clubs ou dans des activités de la FWBDS.
 - Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
 - Associations sportives diverses (activités parascolaires, sport enfants, sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
 - Portes ouvertes, activités promotionnelles.

- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR de danses en couple :
 - Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (La description des modalités préalables à l'organisation de la formation).

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- Programmation des sessions de formation par la FWBDS. Ces modules se déroulent le week-end ou durant les congés scolaires. Les informations sont communiquées via le site Internet www.fwbds.be ou via les réseaux sociaux.
- Organisation de la formation par modules.
- 3 candidats minimum sont requis pour l'ouverture officielle d'une session de formation.
- A partir de 15 candidats dans une discipline par session de formation, la session sera dédoublée.
- Afin d'être couverts par une assurance les candidats et chargés de cours devront être membres de la FWBDS ou pouvoir attester d'une assurance RC qui les couvrent lors des sessions de formation et d'évaluations.
- Différentes formes d'organisation (internat, externat, lieux divers, etc.) en fonction notamment de considérations géographiques sont à possible.
- Etc.

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux opérés par IADEPS	<i>Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu</i>		
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage
			Recyclages Formations complémentaires et continuées.

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Un candidat souhaitant accéder à la formation doit avoir atteint l'âge minimum de 14 ans au début de la formation, pour les assurances;
- Un candidat doit avoir atteint l'âge de 16 ans pour que son diplôme soit homologué par l'AG Sport;
- L'inscription à la formation est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et au paiement des droits d'inscriptions à la formation ;
- Vérification des éventuelles dispenses partielles ou totales de cours à la suite d'une décision de la Commission Pédagogique Mixte¹.
- Un mois avant le début de la formation seront communiqués les horaires des cours, la programmation ainsi que les lieux précis des cours.

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

- L'entièreté du parcours de formation de Moniteur Sportif Initiateur (stages compris) doit se faire en 2 ans maximum à compter du premier jour de la formation des cours spécifiques.

Le Chapitre 4 détaille la charge théorique de travail relatif au parcours de formation MS animateur et MS initiateur.

3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

- L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

- Fournir la fiche d'inscription ad hoc dûment complétée ;
- Être affilié à la FWBDS ou en ordre d'assurance (moyennant attestation) ;
- Fournir une copie de la carte d'identité permettant la vérification de l'âge annoncé ;
- Fournir la preuve d'acquiescement des droits d'inscription et d'homologation reçue suite au paiement.

3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

Les dates et horaires des formations seront disponibles sur le site Internet www.fwbds.be, et personnellement communiqués aux candidats qui se seront fait connaître. Les modalités d'inscription sont également renseignées de ces façons. Les inscriptions se feront en renvoyant les documents demandés au point 3.5 au responsable des formations de danse sportive à son adresse formation@fwbds.be, au plus tard 10 jours avant le début de la formation. L'envoi comprend donc :

- La fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée d'une copie de la carte d'identité;
 - Un CV attestant de l'expérience du candidat.
 - La preuve de la pratique régulière de la danse sportive telle que répertoriée au point 3.5;
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception. L'inscription définitive aux formations est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc. Le montant du droit d'inscription est à payer, dès l'inscription sur le compte de la FWBDS, accompagné d'une communication incluant les nom et prénom et l'adresse mail du candidat. Une fois le paiement réceptionné, une preuve de paiement lui sera renvoyée par mail, qu'il-elle devra présenter au premier jour de la formation. Un mail préliminaire sera envoyé pour expliquer aux candidats les objectifs et les modalités de la formation.
 - La présence aux cours est dite active si le candidat est éveillé et interagit lors des cours théoriques, et s'il prend part aux cours pratiques de façon normale. 80% de présence active permettent d'accéder aux évaluations finales.
La présence aux cours est dite passive si le candidat ne prends pas note lors des cours, utilise son téléphone, à des écouteurs, ou dort, et ne prend donc pas part normalement aux différentes activités prévues dans la formation et dans ses interactions. Pour permettre à un candidat qui se blesserait ou tomberait malade durant la formation de la terminer tout de même, 80% de présence active permettent d'accéder aux évaluations finales.
 - La présence aux cours est comptabilisée à la fin de chaque cours. La présence à tous les cours est obligatoire, et la pondération valable pour les résultats l'est également pour les présences (cfr. 4.4). Un retard ou une absence à une partie de cours auront un impact proportionnel (i.e. 20 minutes de retard sur un cours de 2h représentent une absence de 16,66%) sur la présence totale pour ce cours.

Sans ces conditions, le candidat ne pourra pas se présenter aux évaluations finales de la formation et sa formation ne pourra pas lui être remboursée.

3.7. Droit de rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier. Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a envoyé son document d'inscription.

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :
Fédération Wallonie Bruxelles de Danses, Département Formation,
Avenue du Bouchout 9, 1020 Bruxelles. 0032 472 69 75 40
Personne de contact : Mr. Michaël CALLOENS, du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00
E-mail : formation@fwbds.be

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur.

3.8. Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations – etc.) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'Organe d'Administration.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.

- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme. (Si votre souhait est de traiter les données.)
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Règlement Général de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Mr. Marc Nettersheim, marc.nettersheim@fwbds.be

3.9. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat MSIn. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 10 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de Fair-play

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁴ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667> .

au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs que du personnel ADEPS.
- Détention et/ou consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations, ...
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
-

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (la description des programmes et contenus de formation).

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
 - SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
 - SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
 - SF pédagogique : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).

- SF comportementaux liés à l'apprenance : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérimentielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

- SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

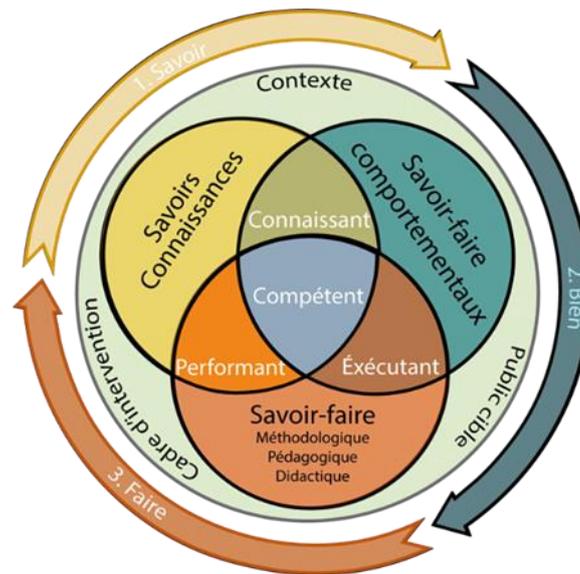
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)



4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

✓ Taxonomie des compétences

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innové , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier.

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

4.0.5. Evaluation

- Champs d'évaluation: Savoirs-Connaisances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 6.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances	
NA	Non Acquis Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences	
NA	Non Acquis Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de <i>Savoir-Faire</i>) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Les cours généraux sont communs à chaque discipline. Les cours spécifiques sont donnés en fonction de la spécialisation choisie.

Danses EN COUPLES

Synoptique MS Animateur et charge de travail des cours spécifiques															
Synoptique MS Initiateur et charge de travail des cours spécifiques															
Présentiel 35.30			Distanciel synchrone 0.00			Distanciel asynchrone 0.00			Charge théorique totale 35.30						
Thématique 1			Thématique 2			Thématique 3			Thématique 4			Thématique 5			
Cadre institutionnel et législatif			Didactique et méthodologie			Facteurs déterminants de l'activité et de la performance			Aspect sécuritaire et préventif			Éthique et déontologie			
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.
Est/Form. S.	2.30	0.00	0.00	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.	0.30	0.00	0.00
Est/Form. S.-F.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	16.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	3.30	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	0.30	0.00	0.00
Eval S.	0.30	0.00	0.00	Eval S.	2.00	0.00	0.00	Eval S.	0.00	0.00	0.00	Eval S.	0.00	0.00	0.00
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	Eval S.-F.	8.00	0.00	0.00	Eval S.-F.	0.30	0.00	0.00	Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00
Charge théo. travail	3.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	26.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	4.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	1.15	0.00	0.00
Charge théo. totale	3.00			Charge théo. totale	26.00			Charge théo. totale	4.00			Charge théo. totale	1.15		

Légende des couleurs des modules	
Module 111	Module MS01 Transversaux
Module 112	Module MS01 Transversaux
Module 113	Module MS01 Transversaux
Module 114	Module MS01 Transversaux
Module 115	Module MS01 Transversaux

<p>CS111 Fonctionnement de la FWBDS au niveau régional et national</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>1.45</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>2.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">2.00</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	1.45	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	0.00	0.00	0.00	Eval S.	0.15	0.00	0.00	Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	2.00	0.00	0.00	Charge théo. totale	2.00			<p>CS121 Stade de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>4.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>2.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>6.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">6.00</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	4.00	0.00	0.00	Eval S.	0.00	0.00	0.00	Eval S.-F.	2.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	6.00	0.00	0.00	Charge théo. totale	6.00			<p>CS131 Initiation à l'accompagnement de l'apprenant dans les danses en couple</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>2.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>0.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>2.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">2.15</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00	Eval S.	0.00	0.00	0.00	Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00	Charge théo. travail	2.15	0.00	0.00	Charge théo. totale	2.15			<p>CS141 Les bonnes conditions de la pratique de la danse</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>0.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>0.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>1.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">1.15</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.30	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	0.30	0.00	0.00	Eval S.	0.00	0.00	0.00	Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00	Charge théo. travail	1.15	0.00	0.00	Charge théo. totale	1.15			<p>CS151 Le Moniteur Initiateur en danse comme référence en matière d'éthique</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>1.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>0.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>1.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">1.15</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	1.00	0.00	0.00	Eval S.	0.00	0.00	0.00	Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00	Charge théo. travail	1.15	0.00	0.00	Charge théo. totale	1.15		
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	1.45	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	2.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	2.00																																																																																																																																															
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	4.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	2.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	6.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	6.00																																																																																																																																															
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	2.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	2.15																																																																																																																																															
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	0.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	1.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	1.15																																																																																																																																															
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	1.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	1.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	1.15																																																																																																																																															
<p>CS112 Présentation du paysage de la danse au niveau national et international</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>1.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">1.00</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	0.00	0.00	0.00	Eval S.	0.15	0.00	0.00	Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	1.00	0.00	0.00	Charge théo. totale	1.00			<p>CS122 Stade de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>4.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>2.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>6.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">6.00</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	4.00	0.00	0.00	Eval S.	0.00	0.00	0.00	Eval S.-F.	2.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	6.00	0.00	0.00	Charge théo. totale	6.00			<p>CS132 L'apprentissage de la danse de manière ludique</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>1.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>0.15</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>1.45</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">1.45</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	1.30	0.00	0.00	Eval S.	0.00	0.00	0.00	Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00	Charge théo. travail	1.45	0.00	0.00	Charge théo. totale	1.45																																																												
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	1.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	1.00																																																																																																																																															
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	4.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	2.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	6.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	6.00																																																																																																																																															
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	1.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	0.15	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	1.45	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	1.45																																																																																																																																															
	<p>CS123 Didactique spécifique de l'enseignement des danses latines chez les adultes et les enfants</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>2.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>1.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>3.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">3.30</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00	Eval S.	0.30	0.00	0.00	Eval S.-F.	1.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	3.30	0.00	0.00	Charge théo. totale	3.30																																																																																																																					
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	1.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	3.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	3.30																																																																																																																																															
	<p>CS124 Didactique spécifique de l'enseignement des danses standards chez les adultes et les enfants</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>2.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>1.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>3.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">3.30</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00	Eval S.	0.30	0.00	0.00	Eval S.-F.	1.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	3.30	0.00	0.00	Charge théo. totale	3.30																																																																																																																					
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	1.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	3.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	3.30																																																																																																																																															
	<p>CS125 Didactique spécifique de l'enseignement des danses afro caribéennes chez les adultes et les enfants</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>2.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>1.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>3.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">3.30</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00	Eval S.	0.30	0.00	0.00	Eval S.-F.	1.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	3.30	0.00	0.00	Charge théo. totale	3.30																																																																																																																					
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	1.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	3.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	3.30																																																																																																																																															
	<p>CS126 Didactique Spécifique de l'enseignement des danses nord américaines chez les adultes et les enfants</p> <table border="1"> <tr><td></td><td>Pré.</td><td>Dist. Syn.</td><td>Dist. Asyn.</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.</td><td>0.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Est/Form. S.-F.</td><td>2.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.</td><td>0.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Eval S.-F.</td><td>1.00</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. travail</td><td>3.30</td><td>0.00</td><td>0.00</td></tr> <tr><td>Charge théo. totale</td><td colspan="3">3.30</td></tr> </table>		Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.	Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00	Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00	Eval S.	0.30	0.00	0.00	Eval S.-F.	1.00	0.00	0.00	Charge théo. travail	3.30	0.00	0.00	Charge théo. totale	3.30																																																																																																																					
	Pré.	Dist. Syn.	Dist. Asyn.																																																																																																																																													
Est/Form. S.	0.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Est/Form. S.-F.	2.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.	0.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Eval S.-F.	1.00	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. travail	3.30	0.00	0.00																																																																																																																																													
Charge théo. totale	3.30																																																																																																																																															

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CS111	Comprendre les bases du fonctionnement de la FBWDS.	2	
CS112	Décrire le paysage de la danse au niveau national et international.	2	
CS121	Sélectionner le contenu des séances et l'appliquer en fonction du public et du niveau rencontré.	2	3
CS122	Sélectionner le contenu des séances et l'appliquer en fonction du public et du niveau rencontré.	2	3
CS123	Sélectionner les éléments déterminants pour l'enseignement des danses latines et les transposer dans une séance.	2	2
CS124	Sélectionner les éléments déterminants pour l'enseignement des danses standards et les transposer dans une séance.	2	2
CS125	Sélectionner les éléments déterminants pour l'enseignement des danses afro caribéennes et les transposer dans une séance.	2	2
CS126	Sélectionner les éléments déterminants pour l'enseignement des danses nord américaines et les transposer dans une séance.	2	2
CS131	Construire une séance "danse en couple" reprenant les éléments de base de la gestion de groupe et de l'animation.	3	3
CS132	Transposer des éléments méthodologiques pour rendre une séance plus ludique.		2
CS141	Identifier et exécuter les éléments de base essentiels à la pratique de la danse en toute sécurité.	1	2
CS151	Comprendre et transposer à sa pratique de la danse les notions de Code Ethique.	2	2

4.0.8. Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

Parcours ANIMATEUR
CS132 L'apprentissage de la danse de manière ludique
CS141 Les bonnes conditions de la pratique de la danse
CS151 Le Moniteur initiateur en danse comme référence en matière d'éthique
CS123 Didactique spécifique de l'enseignement des danses latines chez les adultes et les enfants
CS124 Didactique spécifique de l'enseignement des danses standards chez les adultes et les enfants
CS125 Didactique spécifique de l'enseignement des danses afro caribéennes chez les adultes et les enfants
CS126 Didactique spécifique de l'enseignement des danses nord américaines chez les adultes et les enfants

Parcours initiateur Modules transversaux
CS111 Fonctionnement de la FBWDS au niveau régional et national
CS112 Présentation du paysage de la danse au niveau national et international

Modules Spécifique danses en couple
CS121 Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes
CS122 Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants
CS131 Initiation à l'accompagnement de l'apprenant dans les danses en couple

<u>Module 1XX</u> Modules MSAni transversaux
<u>Module 1XX</u> Modules MSAni spécifiques Danse en couple
<u>Module 1XX</u> Modules MSIni transversaux
<u>Module 1XX</u> Modules MSIni spécifiques Danses en couple

4.0. Fiches ECTS de la thématique 1

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de la fFWBDs et du paysage national et international de la danse de base en vue de :

- Se référer aux statuts juridiques auxquels les clubs et les fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent se conformer.
- Se référer aux principes généraux de responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.
- Expliquer les principes généraux de lutte contre le dopage au regard de la prévention et de la répression.
- Etc.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 15%**

Dans le cadre du Module Initiateur :

- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**
2

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS111

Fonctionnement de la FWBDS au niveau régional et national

2. Résumé / présentation

Ce module a pour objectif de permettre au moniteur de comprendre le fonctionnement de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le cours présentera à l'apprenant l'histoire de la création de la FWBDS. Ce contexte sera mis en rapport avec le contenu des statuts de la FWBDS et montrera le lien étroit qui existe entre les statuts, le ROI et l'environnement dans lequel la FWBDS fonctionne.

3. Concepts / Mots-clés

Statuts, ROI, Règlement, Fonctionnement, Environnement, Contexte, Arbitres, ADEPS, Formation, Lobbies, Challenges, Développement, Projet, Vision, Mission, Commissions, Experts, Moniteurs

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre les bases du fonctionnement de la FWBDS.		√						
Micro	Définir sa place en tant que moniteur dans l'organigramme de la FWBDS.	√							
	Reconnaitre les éléments importants du ROI régissant la FWBDS.	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√			√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:45	0:00	0:00	1:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Local de cours standard

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du Conseil d'Administration de la FWBDS
Avoir exercé pendant minimum 3 ans une fonction d'administrateur au sein de la FWBDS

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Formateur Buldo	2022 ou antérieur
Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS112

Présentation du paysage de la danse au niveau national et international

2. Résumé / présentation

Le module présentera le paysage de la danse en Belgique dans son ensemble, ainsi que les différentes fédérations reconnues ou non qui la composent, mentionnant également leur historique et le but social qui les anime.

3. Concepts / Mots-clés

UBPDM, Fédération Belge de Cyclo Danse, Ligue de la Danse, AFCD, FWBDS, DSV, COIB, WDSF

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire le paysage de la danse au niveau national et international.		✓						
Micro	Reconnaitre les différentes commissions qui gravitent autour de la FWBDS.	✓							
	Identifier les différents objets sociaux de ces commissions présentes sur le territoire national et international.	✓							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					✓		✓	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:45	0:00	0:00	0:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Local de cours standard

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du Conseil d'Administration de la FWBDS
Avoir exercé pendant minimum 3 ans une fonction d'administrateur au sein de la FWBDS

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Formateur Buldo	2022 ou antérieur
Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

Thématique 2 : Didactique et méthodologique

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratique de la danse en couple en passant par la didactique des différentes danses et les stages adultes et/ ou enfants.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologique» dans le cursus de formation : 40%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologique » : 6**

Identification de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologique »

Dans le cadre du Module Initiateur :

CS121	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes
CS122	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants

Le candidat choisi sa discipline de spécialisation pour réaliser son stage (latines, standards, afro, nord-américaines).

Dans le cadre du Module Animateur :

CS123	Didactique spécifique de l'enseignement des danses latines chez les adultes et les enfants
CS124	Didactique spécifique de l'enseignement des danses standards chez les adultes et les enfants
CS125	Didactique spécifique de l'enseignement des danses afro caribéennes chez les adultes et les enfants
CS126	Didactique Spécifique de l'enseignement des danses nord américaines chez les adultes et les enfants

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS121

Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes

2. Résumé / présentation

Ce cours permettra à l'apprenant de donner cours de manière élémentaire dans deux domaines de compétences minimum. Ainsi l'apprenant pourra choisir deux stages parmi les 4 domaines didactiques proposés. Ce module l'aidera à développer la pédagogie nécessaire à percevoir les enjeux généraux de l'enseignement de la danse chez l'adulte afin d'obtenir le résultat qualitatif souhaité.

3. Concepts / Mots-clés

adulte, performance, mixité, sport, coordination, compétition, méthodologie, structuration, qualité, accessibilité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Sélectionner le contenu des séances et l'appliquer en fonction du public et du niveau rencontré.		√					√	
Micro	Esquisser une préparation de séance comprenant les éléments déterminants pour l'enseignement des danses en couple.		√						
	Exécuter (animer) une séance comprenant les éléments déterminants pour l'enseignement des danses en couple.						√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			√				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
					√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:00	4:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir minimum 50%. Le candidat choisit sa discipline de spécialisation pour réaliser son stage (latines, standards, afro, nord-américaines).

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			L'apprentissage de la danse de manière ludique	CS132	***
			Les bonnes conditions de la pratique de la danse	CS141	***
			Le Moniteur comme référence en matière d'éthique	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un salle au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Salle de danse adaptée à la pratique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS et de la FWBDS
Enseigner la discipline concernée depuis au moins 5 ans

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Formateur Buldo	2022 ou antérieur

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS122

Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants

2. Résumé / présentation

Ce cours permettra à l'apprenant de donner cours de manière élémentaire dans deux domaines de compétences minimum. Ainsi l'apprenant pourra choisir deux stages parmi les 4 domaines didactiques proposés. Ce module l'aidera à développer la pédagogie nécessaire à percevoir les enjeux généraux de l'enseignement de la danse chez l'enfant afin d'obtenir le résultat qualitatif souhaité.

3. Concepts / Mots-clés

enfant, performance, mixité, sport, coordination, compétition, méthodologie, structuration, qualité, accessibilité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Sélectionner le contenu des séances et l'appliquer en fonction du public et du niveau rencontré.		√					√	
Micro	Esquisser une préparation de séance comprenant les éléments déterminants pour l'enseignement des danses en couple.		√						
	Exécuter (animer) une séance comprenant les éléments déterminants pour l'enseignement des danses en couple.						√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			√				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
					√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:00	4:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir minimum 50%. Le candidat choisi sa discipline de spécialisation pour réaliser son stage (latines, standards, afro, nord-américaines).

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			L'apprentissage de la danse de manière ludique	CS132	***
			Les bonnes conditions de la pratique de la danse	CS141	***
			Le Moniteur comme référence en matière d'éthique	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un salle au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Salle de danse adaptée à la pratique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS et de la FWBDS
Enseigner la discipline concernée depuis au moins 5 ans

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Formateur Buldo	2022 ou antérieur

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS123

Didactique spécifique de l'enseignement des danses latines chez les adultes et les enfants

2. Résumé / présentation

Acquérir les bases élémentaires pour initier les Danses standards et latines en utilisant un vocabulaire adéquat ainsi que les techniques basées sur un lexique de la FWBDS.

3. Concepts / Mots-clés

WDSF, Saba, Chacha, Rumba, Passo-doble, Jive, Technique, Postures, Figures de bases

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Sélectionner les éléments déterminants pour l'enseignement des danses latines et les transposer dans une séance.		√				√		
Micro	Exécuter le.s rythme.s spécifique.s aux danses latines dans la pratique et l'enseignement.						√		
	Transposer le vocabulaire spécifique aux danses latines dans la pratique et l'enseignement.						√		
	Exécuter les techniques (pas et attitudes) de base spécifiques aux danses latines dans la pratique et l'enseignement.						√		
	Décrire les différents styles spécifiques aux danses latines.		√			√			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				√		√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
02:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir minimum 50%.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
12,5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			L'apprentissage de la danse de manière ludique	CS132	***
			Les bonnes conditions de la pratique de la danse	CS141	***
			Le Moniteur comme référence en matière d'éthique	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un salle au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Salle de danse

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS et de la FWBDS
Enseigner la discipline concernée depuis au moins 5 ans

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Formateur Buldo	2022 ou antérieur

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS124

Didactique spécifique de l'enseignement des danses standards chez les adultes et les enfants

2. Résumé / présentation

Ce cours permettra à l'apprenant d'avoir les bases élémentaires pour initier un danseur aux danses la standards tout en utilisant un lexique précis et des principes techniques actuels basés sur les livres de la WDSF.

3. Concepts / Mots-clés

WDSF, Valse Lente, Tango, Valse Viennoise, Slow Fox, Quick Step, Orientation, Technique, Posture, Maintien,

■

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Sélectionner les éléments déterminants pour l'enseignement des danses standards et les transposer dans une séance.		✓				✓		
Micro	Exécuter les rythmes spécifiques aux danses standards dans la pratique et l'enseignement.						✓		
	Transposer le vocabulaire spécifique aux danses standards dans la pratique et l'enseignement.						✓		
	Exécuter les techniques (pas et attitudes) de base spécifiques aux danses standards dans la pratique et l'enseignement.						✓		
	Décrire les différents styles spécifiques aux danses standards.		✓			✓			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓	✓			

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genialy,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				✓		✓	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓	✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir minimum 50%.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
12,5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			L'apprentissage de la danse de manière ludique	CS132	***
			Les bonnes conditions de la pratique de la danse	CS141	***
			Le Moniteur comme référence en matière d'éthique	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un salle au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Salle de danse

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines
Enseigner la discipline concernée depuis au moins 5 ans

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Formateur Buldo	2022 ou antérieur

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS125

Didactique spécifique de l'enseignement des danses afro caribéennes chez les adultes et les enfants

2. Résumé / présentation

Ce cours permettra à l'apprenant d'avoir des bases élémentaires pour initier un danseur aen couples. A la fin de ce cours l'apprenant connaîtra les techniques et figures de base de chaque danse.

3. Concepts / Mots-clés

Salsa, Bachata, Kizomba, Salsa Los Angeles, Salsa New York, Salsa cubaine, Bachata dominicaine, Bachata moderne, Bachata sensual, Kizomba angolaise, Kizomba urban, Technique, Postures, Figures de bases

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Sélectionner les éléments déterminants pour l'enseignement des danses afro caribéennes et les transposer dans une séance.		✓						
Micro	Exécuter le.s rythme.s spécifique.s aux danses afro caribéennes dans la pratique et l'enseignement.						✓		
	Transposer le vocabulaire spécifique aux danses afro caribéennes dans la pratique et l'enseignement.						✓		
	Exécuter les techniques (pas et attitudes) de base spécifiques aux danses afro caribéennes dans la pratique et l'enseignement.						✓		
	Décrire les différents styles spécifiques aux danses afro caribéennes.		✓			✓			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓		✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓	✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir minimum 50%.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
12,5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			L'apprentissage de la danse de manière ludique	CS132	***
			Les bonnes conditions de la pratique de la danse	CS141	***
			Le Moniteur comme référence en matière d'éthique	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	1 intervenant pour un salle au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Salle de danse

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS et de la FWBDS
Enseigner la discipline concernée depuis au moins 5 ans

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Formateur Buldo	2022 ou antérieur

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS126

Didactique Spécifique de l'enseignement des danses nord américaines chez les adultes et les enfants

2. Résumé / présentation

Ce cours permettra à l'apprenant d'avoir les bases élémentaires pour initier un danseur aux danses tout en utilisant un lexique précis et des principes techniques actuels basés sur les livres de la WDSF.

3. Concepts / Mots-clés

West Coast Swing, Swing, Boogie, FBRBF, WRRRC, Lindy-Hop

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Sélectionner les éléments déterminants pour l'enseignement des danses nord américaines et les transposer dans une séance.		√				√		
Micro	Exécuter les rythmes spécifiques aux danses nord américaines dans la pratique et l'enseignement.						√		
	Transposer le vocabulaire spécifique aux danses nord américaines dans la pratique et l'enseignement.						√		
	Exécuter les techniques (pas et attitudes) de base spécifiques aux danses nord américaines dans la pratique et l'enseignement.						√		
	Décrire les différents styles spécifiques aux danses nord américaines.		√			√			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				√		√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir minimum 50%.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
12,5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			L'apprentissage de la danse de manière ludique	CS132	***
			Les bonnes conditions de la pratique de la danse	CS141	***
			Le Moniteur comme référence en matière d'éthique	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un salle au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Salle de danse

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS et de la FWBDS
Enseigner la discipline concernée depuis au moins 5 ans

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Formateur Buldo	2022 ou antérieur

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont d'aider le candidat à donner des cours basiques de danse en couple en développant sa pédagogie pour enseigner aux adultes et aux enfants. Il permettra au candidat de comprendre les enjeux de l'enseignement de la danse et d'obtenir des résultats de qualité. L'accompagnement ludique de l'apprentissage de la danse offre un environnement stimulant et engageant où les apprenants peuvent explorer leur créativité, améliorer leurs compétences techniques et développer une relation positive avec la danse.

Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 30%

- Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 2
- Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :
 - Dans le cadre du Module Initiateur :

CS131	Initiation à l'accompagnement de l'apprenant dans les danses en couple
-------	--

- Dans le cadre du Module Animateur :

CS132	L'apprentissage de la danse de manière ludique
-------	--

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS131

Initiation à l'accompagnement de l'apprenant dans les danses en couple

2. Résumé / présentation

Ce cours permettra au candidat de donner cours de manière élémentaire en danses en couples. Ce module l'aidera à développer la pédagogie nécessaire à percevoir les enjeux généraux de l'enseignement de la danse chez l'adulte et l'enfant afin d'obtenir le résultat qualitatif souhaité.

3. Concepts / Mots-clés

Musicalité, Performance, Structure d'entraînement, Motivation, Gestion émotionnelle, Communication Confiance en soi

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire une séance "danse en couple" reprenant les éléments de base de la gestion de groupe et de l'animation.			√				√	
	Classifier les éléments d'apprentissage selon l'âge et les moyens physiques du public cible.						√		
Micro	Donner des exemples (démonstrations), des consignes claires et des feedbacks pertinents à l'apprenant.						√		
	Transposer des éléments méthodologiques à une séance de danse en couple pour la rendre plus ludique.						√		
	Décrire les objectifs de chaque séance afin d'impliquer davantage l'apprenant dans son apprentissage.		√			√			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√	√				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√			√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour maximum 20 apprenants
Matériel	1 local de danse avec une piste de minimum de 120m2 chaussures de danses ou à défaut, chaussons de jazz, chaussures de villes, chaussures adaptées à l'activité Tenue de ville de ou danse adaptée à l'activité suivie

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction	
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS et de la FWBDS	
Enseigner la danse depuis au moins 5 ans	
Licence de juge WDSF	
Avoir suivi un congrès de la WDSF	

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Enseigner la danse depuis au moins 5 ans	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS132

L'apprentissage de la danse de manière ludique

2. Résumé / présentation

Accompagnement de l'apprentissage de la danse de manière ludique offre aux apprenants un environnement d'apprentissage stimulant, engageant et amusant où ils peuvent explorer leur créativité, développer leurs compétences techniques et établir une relation positive et durable avec la danse.

3. Concepts / Mots-clés

Loisir, Plaisir, Fun, Jeune

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Transposer des éléments méthodologiques pour rendre une séance plus ludique.						✓		
Micro	Répéter les séquences de mouvements en stimulant les apprenants à explorer leur créativité.					✓			
	Associer le développement des compétences techniques à relation saine, positive et durable avec la danse.					✓			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓		✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		✓

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓	✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30	0:00	0:00	1:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes	CS121	***
			Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants	CS122	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Local de cours standard

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du Conseil d'Administration de la FWBDS
Avoir exercé pendant minimum 3 ans une fonction d'administrateur au sein de la FWBDS

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023)	2018 ou avant
Enseigner la danse depuis au moins 10 ans	
Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif

- Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont de déterminer les éléments de bases essentiels à la pratique de l'activité sportive en toute sécurité

Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » dans le cursus de formation : 10%

- Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » : 1
- Identification des modules de cours de la thématique 4 «Aspect sécuritaire et préventif» :

Dans le cadre du Module Animateur :

CS141	Les bonnes conditions de la pratique de la danse
-------	--

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS141

Les bonnes conditions de la pratique de la danse

2. Résumé / présentation

Ce cours permettra à l'apprenant de déterminer les éléments de bases essentiels à la pratique de l'activité sportive en toute sécurité.

3. Concepts / Mots-clés

Sécurisation de l'environnement, Prérequis de santé, pathologie.

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier et exécuter les éléments de base essentiels à la pratique de la danse en toute sécurité.	√					√		
Micro	Décrire les éléments qui permettent de prévenir et d'anticiper les accidents fréquents dans la danse.	√					√		
	Associer un échauffement et un retour au calme approprié à la séance de danse.					√			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Gemialty,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√	√			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√	√	√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes	CS121	**
			Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants	CS122	**
			Le Moniteur comme référence en matière d'éthique	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 Local de cours standard

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Enseigner depuis au moins 5 ans

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Enseigner la danse depuis au moins 10 ans	
Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	

4.5. Fiches ECTS de la thématique 5

Thématique 5 : Ethique et déontologie

- Objectifs généraux :

L'objectif général de cette thématique est de permettre à l'apprenant d'identifier et de comprendre les différents aspects éthiques de l'attitude et du discours du moniteur dans le cadre de l'apprentissage, afin d'évaluer s'ils sont conformes à une éthique correcte ou non.

Pondération de l'évaluation de la thématique 5 : « Ethique et déontologie »: 10%

- Nombre de modules de cours de la thématique 5 : « Ethique et déontologie » : 1
- Identification des modules de cours de la thématique 5 : « Ethique et déontologie »:

Dans le cadre du Module Animateur :

CS151	Le Moniteur Initiateur en danse comme référence en matière d'éthique
-------	--

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS151

Le Moniteur Initiateur en danse comme référence en matière d'éthique

2. Résumé / présentation

Ce cours permettra à l'apprenant de déterminer les différents aspects de l'attitude du moniteur qui transpirent d'une éthique correcte ou non. De la même manière, les différents aspects du discours tenus par le moniteur, dans le cadre de l'apprentissage, seront identifiés comme impactant éthiquement ou non le nouvel athlète.

3. Concepts / Mots-clés

Attitude et Savoir-être, Utilisation du langage, Recalibrage de l'athlète, Orientation du discours, Importance du propos

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre et transposer à sa pratique de la danse les notions de Code Ethique.		√				√		
Micro	Donner des exemples de comportements étiques et non étiques dans le monde de la danse.						√		
	Expliquer l'attitude adéquate à avoir face à certains comportement non étiques.						√		
	Transposer les notions de respect de l'autre et de soi dans la pratique de la danse.						√		
	Décrire l'impact de la pratique de la danse sur sa santé physique et psychique.		√			√			
	Associer sa pratique de la danse au plaisir et au dépassement de soi plutôt qu'à toute forme de concurrence.					√			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√	√				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√	√	√	√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
3				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes	CS121	**
			Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants	CS122	**
			Les bonnes conditions de la pratique de la danse	CS141	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé
Matériel	1 local de cours Standard

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre membre du Conseil d'administration de la FWBDS
Avoir exercé au sein de la FWBDS depuis ses débuts
Brevet Moniteur Initiateur ADEPS de la FWBDS
Faire partie du Conseil d'Administration de la FBDS ou faire partie d'une Instance de la FBDS

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) sauf si spécialisation choisie	2018 ou avant
Enseigner la danse depuis au moins 10 ans	
Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	

4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus

Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus - DANSES EN COUPLES				
	Code et titre du module		Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
Thématique 1	CS111	Fonctionnement de la FWBDS au niveau régional et national	40%	10%
	CS112	Présentation du paysage de la danse au niveau national et international	60%	
Thématique 2	CS121	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes	25%	40%
	CS122	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants	25%	
	CS123	Didactique spécifique de l'enseignement des danses latines chez les adultes et les enfants	12,5%	
	CS124	Didactique spécifique de l'enseignement des danses standards chez les adultes et les enfants	12,5%	
	CS125	Didactique spécifique de l'enseignement des danses afro caribéennes chez les adultes et les enfants	12,5%	
	CS126	Didactique Spécifique de l'enseignement des danses nord américaines chez les adultes et les enfants	12,5%	
Thématique 3	CS131	Initiation à l'accompagnement de l'apprenant dans les danses en couple	50%	30%
	CS132	L'apprentissage de la danse de manière ludique	50%	
Thématique 4	CS141	Les bonnes conditions de la pratique de la danse	100%	10%
Thématique 5	CS151	Le Moniteur Initiateur en danse comme référence en matière d'éthique	100%	10%

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Pour le Moniteur Sportif Initiateur, un stage de 2 fois 4 heures est envisagé à la fin du cursus d'apprentissage.

Un stage de danse en couple pour enfants et un stage de danse en couple pour adultes

Le stagiaire devra observer 4 heures de cours données par un moniteur breveté ADEPS en danse dans 1 discipline choisies chez les adultes et les enfants.

Il devra ensuite donner 2 X 2 heures de cours chez le même moniteur dans la discipline choisie chez les adultes et les enfants

Dans le cas où le moniteur ne donnerait pas de cours à l'une des catégories d'âge concernée, le stagiaire peut exécuter son stage chez deux moniteurs –un par catégorie d'âge.

Il est à noter que le stagiaire ne pourra accéder à la formation moniteur éducateur danses en couple que si le stage a été réussi et le brevet de Moniteur Initiateur danses en couple a été obtenu.

S'il le souhaite, le stagiaire peut rajouter 18 heures de stage supplémentaires à son cursus de sorte à couvrir les 4 disciplines de la formation moniteur animateur / initiateur danses en couple.

Il est à préciser que les stages des 4 disciplines n'est pas obligatoire pour obtenir l'accès à Moniteur Danses en couple mais permettra la spécialisation au niveau EDUCATEUR .

5.1. Présentation des stages

5.1.1. Dossier de stage

CFR Dossiers de stages pour les modules CS121 et CS 122 en Annexes 9.1

5.1.2. Signalétiques

- Le dossier de stage sera transmis aux candidats dans le courant du mois de février.
- Le dossier de stage doit avoir fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.
- Eléments constitutifs du dossier de stage officiel : coordonnées du stagiaire, coordonnées du lieu de stage, coordonnées et niveau de qualification du Maître de Stage, domaine d'intervention du stage, calendrier, description et niveau du groupe, nombre d'heures, libellé de toutes les séances réalisées en fonction des séances types vues au cours de la formation, milieu dans lequel le stagiaire a évolué, le public cible, ...).
- Lors de sa réception, le dossier de stage est évalué en aval par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique.

5.1.3. Cahier / Carnet de stage

- Le cahier de stage devra entre autres comprendre les préparations et les évaluations des séances réalisées par le candidat
- Le cahier de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses diverses appréciations et évaluations (technique et pédagogique)
- Le cahier de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses actions correctives ou de « remédiations » éventuelles.
- Le cahier de stage comprend le listing des compétences avec les évaluations figurant dans les fiches des modules, précisant si les compétences sont acquises, en voie d'acquisition, non acquises, avec une équivalence en pourcentage.
- Indications claires concernant le renvoi, par le candidat, du cahier de stage signé et complété auprès de l'opérateur de formation (personne de contact, coordonnées complètes, annexes éventuelles,...), le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- ...

5.1.4. Rapport de stage

- Pas de rapport de stage prévu dans la formation.

5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages

- Les Maîtres de Stages sont les personnes validées par la Commission Pédagogique Mixte.
- Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation et/ou le Conseiller Pédagogique.
- Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.
- Pas d'obligation du Maître de stage d'accepter la mission proposée.
- Inadéquation possible si le Maître de stage est l'entraîneur du stagiaire.
- Les séances animées sont répertoriées consciencieusement et visées par le Maître de Stage.
- Le dossier de stage (rapport d'évaluation) est signé par le Maître de Stage.

5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.
- Encadrer personnellement le (la) stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (cahier de stage).

5.4. Endroits et niveaux de Stages

- Confirmation d'autorisation de stage donnée au stagiaire, par l'opérateur de formation, le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation.
- Indication de l'endroit où le candidat doit réaliser son ou ses stages (stage ADEPS, stage fédéral, structures privées, club, ...).
- Stage didactique à réaliser dans une structure "neutre" par rapport au stagiaire (club reconnu par l'organisme formateur, la Fédération, l'ADEPS, recyclage...)
- Stage à réaliser dans deux structures et deux Maîtres de Stage enseignant des disciplines différentes. Deux disciplines sur 3 étant choisies par le stagiaire.

5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage

- L'évaluation du stage est effectuée par le Maître de Stage.
- L'évaluation est effectuée sur le document (cahier ou carnet) ad hoc fourni par l'opérateur de formation.
- Un tableau de conversion des compétences en pourcentage permettra de donner une donnée numérique à l'évaluation.
- Indication de la pondération de la note du stage par rapport au résultat final.
- Les indications des modalités d'évaluation figurent dans le cahier de stage.
- Dans le cas où le stage n'est pas satisfaisant, le stagiaire peut représenter le nombre d'heures d'observation et de prestation dans lequel le stagiaire a échoué dans les 10 mois qui suivent le suivi de l'intégralité des cours spécifiques. Dans la mesure du possible le stage pourra avoir lieu en présence d'un autre Maître de Stage.

6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (la description des modalités d'évaluation).

6.1. Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations sont :

- la réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
- le paiement effectif des droits d'inscription au minimum 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session de cours;
- le respect de l'âge minimal requis (présentation Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
- le respect des règles de bienséance ;
- les principes de vie en commun ;
- avoir réussi les cours généraux de la formation initiateur de l'ADEPS ;
- avoir respecté le pourcentage de présence obligatoire aux cours.

Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :

- un non accès aux évaluations finales de la formation ;
- une non proclamation des résultats obtenus ;
- une annulation de toute évaluation potentielle ;
- un non remboursement de la formation.

6.2.1. Présences au cours

- o 80% de présences au cours sont exigés pour avoir accès aux évaluations (et ce par thématique)
- o Une prise des présences sera effectué à chaque heure de cours.
- o Une présence passive est possible moyennant la présentation d'un certificat médical. Seuls 20% des cours peuvent être couverts par un certificat avec incapacité de participer activement aux cours.
- o Un retard de plus de 15 minutes aux cours sera considéré comme 1 heure d'absence.
- o 10% d'absences maximum peuvent être couverts par un certificat médical. Au-delà de ces 10%, les absences sont comptabilisées sur les 20% s'absences supplémentaires.
- o ...

6.2.2. Autres modalités à décrire

- o Respect des règles de bienséances, les principes de vie en commun, un savoir être lié à un futur animateur / ou Initiateur .
- o Être muni du matériel nécessaire

- Avoir la tenue adéquate
- Réussite d'un travail écrit
- Réussite d'une présentation orale.
- Réussite de la partie didactique durant la formation

6.3. Publicité des accès aux évaluations

- Convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations par voie officielle (courrier électronique) par le biais de l'organisme de formation.
- Les candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, ...) seront informés par voie officielle écrite par le biais de l'organisme de formation,

6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- En cas d'absence, le stagiaire enverra les attestations nécessaires et préviendra l'organisme de formation via l'adresse mail : formation@fwbds.be
- Le justificatif doit être envoyé dans les 48 heures qui suivent l'absence sous peine d'être considéré comme étant hors délai et refusé.
- Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1ère ou seconde session) sera considéré comme absent.
- Tout candidat considéré comme absent en 1ère session sera automatiquement « ajourné » en seconde session d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé »
- Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation. Au-delà, un nouveau droit d'inscription sera réclamé au candidat.
- La légitimité du motif de report est appréciée par l'opérateur de formation (certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche, attestation d'un employeur, attestation d'une Fédération sportive indiquant le motif d'absence, ...)
- Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci. En sus, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verra irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).

6.5. Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat se déroule en plusieurs temps :

Un QCM en fin d'année académique

Un stage à réaliser dans les 10 mois après avoir terminé le cursus de l'intégralité des cours spécifiques

Une première session sanctionnera la formation dispensée. Cette session se déroulera en fin de formation.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

Un candidat blessé ou malade lors de la première session pourra repasser sa session en question dans le courant du mois de septembre. En cas d'échec, il pourra repasser sa session de manière différée. Une dernière date de passage de la session sera proposée dans le courant du mois d'octobre. (Ceci ne valant que pour les examens de QCM).

6.6. Constitution du Jury d'évaluation

- Le jury sera composé des chargés de cours de la formation Moniteur Animateur / Initiateur en danses en couples.

6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Le Responsable du Département Sportif de la FWBDS est automatiquement Président du jury.
Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.
Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.
Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.8. Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session sera obligatoirement **motivé** par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation.

Ainsi les décisions de délibération peuvent par exemple être motivées de la manière suivante :

- Réussite de plein droit
- Réussite après délibération : l'échec unique n'a pas de répercussion sur la pratique professionnelle
- Réussite après délibération : pourcentage proche de 60 % et qualité du stage
- Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée
- Ajourné(e) en seconde session pour absence répétée même si justifiée
- Ajourné(e) en seconde session : moyenne totale inférieure à 50 %. Matières en échec à représenter.
- Ajourné(e) en seconde session
- Ajourné(e) en seconde session car échec en stage.
- Ajourné(e) en seconde session car fraude à l'évaluation.
- Etc

Cette liste n'étant pas exhaustive.

6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat sera informé de sa réussite dans le courant du mois suivant sa dernière évaluation par courriel. Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

En cas d'ajournement ou de refus à l'évaluation, un résultat motivé sera envoyé au candidat par mail. Dans ce cas, le courriel contiendra des indicateurs comportementaux, des appréciations chiffrées, des pourcentages, ...

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire qui doit se tenir dans le courant du mois de septembre.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session.

6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches

de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLOMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif ANIMATEUR / INITIATEUR en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.
- Des dispenses mentionnés dans chaque modules de formation

Si vous êtes en possession	Module	Vous pouvez être dispensé après une demande officielle des modules suivants :
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Formateur Buldo -Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS111	Fonctionnement de la FWBDS au niveau régional et national
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Formateur Buldo -Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS112	Présentation du paysage de la danse au niveau national et international
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Formateur Buldo	CS121	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS122	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS123	Didactique spécifique de l'enseignement des danses latines chez les adultes et les enfants
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS124	Didactique spécifique de l'enseignement des danses standards chez les adultes et les enfants
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS125	Didactique spécifique de l'enseignement des danses afro caribéennes chez les adultes et les enfants
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS126	Didactique Spécifique de l'enseignement des danses nord américaines chez les adultes et les enfants
Pratiquer / enseigner la danse depuis au moins 5 ans	CS131	Initiation à l'accompagnement de l'apprenant dans les danses en couple
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Enseigner la danse depuis au moins 10 ans - Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS132	L'apprentissage de la danse de manière ludique
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Enseigner la danse depuis au moins 10 ans - Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS141	Les bonnes conditions de la pratique de la danse
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Enseigner la danse depuis au moins 10 ans - Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS151	Le Moniteur Initiateur en danse comme référence en matière d'éthique

7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)
 - o Date et lieu de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o La discipline sportive
 - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).
- Tableau à compléter.

Code	Titre du module	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS111	Fonctionnement de la FWBDS au niveau régional et national							
CS112	Présentation du paysage de la danse au niveau national et international							
CS121	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes							
CS122	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants							
CS123	Didactique spécifique de l'enseignement des danses latines chez les adultes et les enfants							
CS124	Didactique spécifique de l'enseignement des danses standards chez les adultes et les enfants							
CS125	Didactique spécifique de l'enseignement des danses afro caribéennes chez les adultes et les enfants							
CS126	Didactique Spécifique de l'enseignement des danses nord américaines chez les adultes et les enfants							
CS131	Initiation à l'accompagnement de l'apprenant dans les danses en couple							
CS132	L'apprentissage de la danse de manière ludique							
CS141	Les bonnes conditions de la pratique de la danse							
CS151	Le Moniteur Initiateur en danse comme référence en matière d'éthique							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.

- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)
 - o Date et lieu de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o La discipline sportive

- o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).
- Tableau à compléter.

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) (code + nom) – Niveau encadrement-fonction	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du/des responsables	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances/compétences développées lors de ces principales fonctions/activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4. Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5. Frais de procédure pour une VAFE

Des frais de procédures de 100€ seront demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Dossier à envoyer à Michaël Calloens : formation@fwbds.be

7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.

7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1. Cours généraux

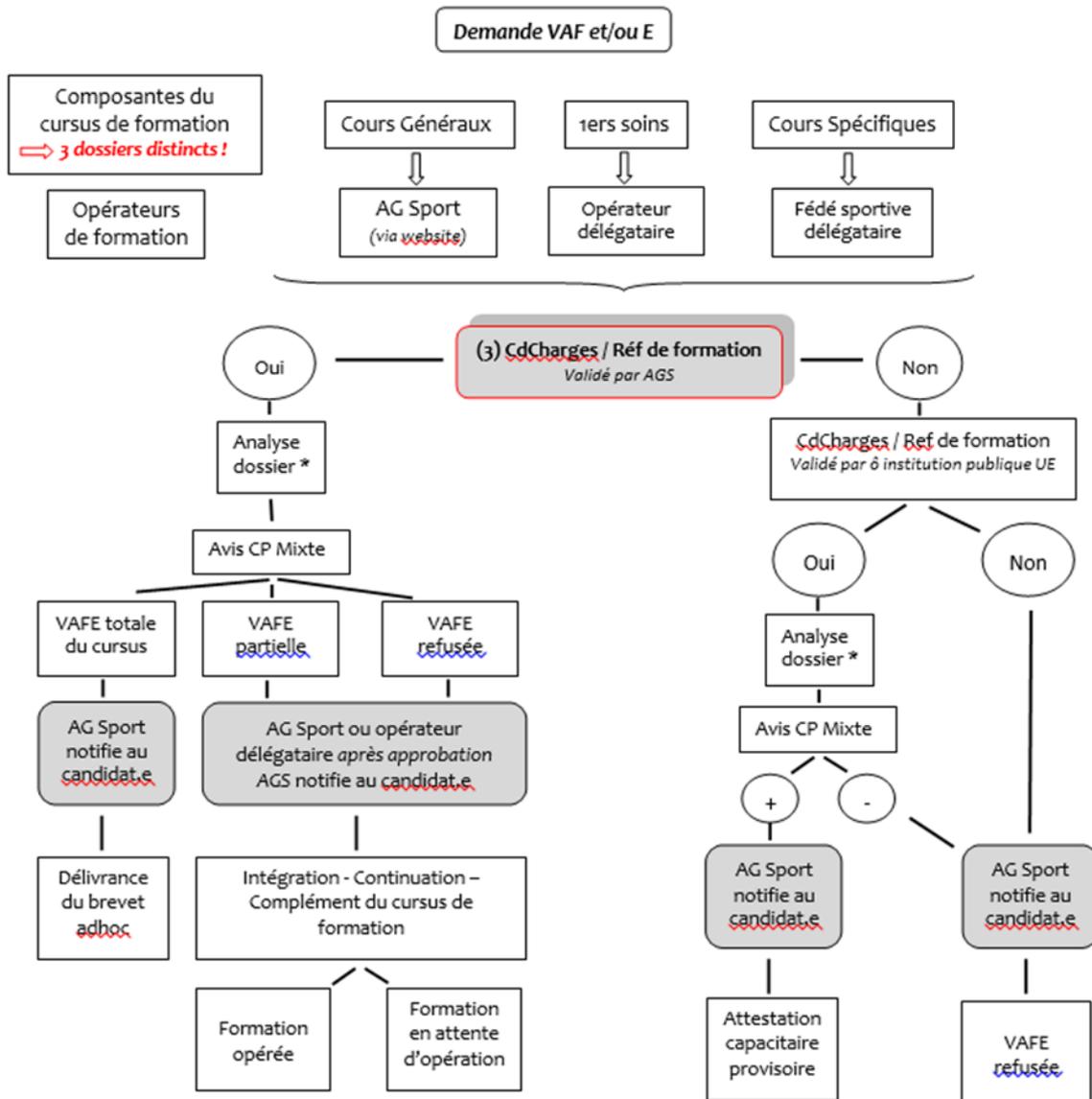
En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2. Cours spécifiques

Si vous êtes en possession	Module	Vous pouvez être dispensé après une demande officielle des modules suivants :
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Formateur Buldo -Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS111	Fonctionnement de la FWBDS au niveau régional et national
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Formateur Buldo -Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS112	Présentation du paysage de la danse au niveau national et international
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Formateur Buldo	CS121	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS122	Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS123	Didactique spécifique de l'enseignement des danses latines chez les adultes et les enfants
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS124	Didactique spécifique de l'enseignement des danses standards chez les adultes et les enfants
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS125	Didactique spécifique de l'enseignement des danses afro caribéennes chez les adultes et les enfants
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) ou Formateur Buldo	CS126	Didactique Spécifique de l'enseignement des danses nord américaines chez les adultes et les enfants
Pratiquer / enseigner la danse depuis au moins 5 ans	CS131	Initiation à l'accompagnement de l'apprenant dans les danses en couple
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Enseigner la danse depuis au moins 10 ans - Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS132	L'apprentissage de la danse de manière ludique
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Enseigner la danse depuis au moins 10 ans - Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS141	Les bonnes conditions de la pratique de la danse
Diplôme de l'UBPDM (dispense uniquement valable en guise de mesure transitoire pour les sessions 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023) - Enseigner la danse depuis au moins 10 ans - Initiateur Danses Urbaines ou danses académiques	CS151	Le Moniteur Initiateur en danse comme référence en matière d'éthique

7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Tél. : 02/413.29.07
Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétence.

9. ANNEXES

9.1. Carnet d'évaluation du module CS121 – CSC122

Annexe I : Carnet de Stage et d'évaluation.

(L'intégralité du carnet est à remettre au Maître de Stage)

Carnet de Stage Moniteur animateur / Initiateur	
Nom du Stagiaire	
Prénom du Stagiaire	
Discipline choisie	<input type="radio"/> Danses Latines
	<input type="radio"/> Danses Standards
	<input type="radio"/> Danses Afro caribéennes
	<input type="radio"/> Danses Nord Américaines
Module Choisi	<input type="radio"/> CS121_ Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes <input type="radio"/> CS122_ Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants
Nom et Prénom du Maître de Stage	
Niveau du Moniteur du Maître de Stage	<input type="radio"/> Moniteur Initiateur <input type="radio"/> Moniteur Educateur <input type="radio"/> Moniteur Entraîneur

En cas de 2^{ème} Maître de Stage pour la deuxième heure de cours :

Nom et Prénom du Maître de Stage	
Niveau du Moniteur du Maître de Stage	<input type="radio"/> Moniteur Initiateur <input type="radio"/> Moniteur Educateur <input type="radio"/> Moniteur Entraîneur

I. Carnet du Stagiaire⁵

Observation

Observation : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5 ⁶	
A compléter par le Stagiaire (sera débriefé avec le Maître de Stage en fin de séance)	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none"> • • • •

Stage Pratique:

⁵ Carnet à photocopier autant de fois que nécessaire

⁶ Entourez l'heure concernée

Stage pratique : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 ⁷	
A compléter par le Stagiaire (sera débriefé avec le Maître de Stage en fin de séance)	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none"> • • • •

⁷ Entourez l'heure concernée

II. Carnet du Maître de Stage⁸

Stage pratique : Heure 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 ⁹	
A compléter par le Maître de Stage après le débriefing avec le Stagiaire et à transmettre à l'organisme de formation dans le 10 jours qui suivent le Stage	
Date et heure de l'observation	
Thématique de l'heure	
Nombre de participants	
Age moyen des participants	
Observations concernant les thématiques suivantes :	
Matériel utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • • • • •
Exercices réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • • • • •
Structuration de la séance	<ul style="list-style-type: none"> • • • • •
Objectifs de la séance	<ul style="list-style-type: none"> • • •
Observations diverses	<ul style="list-style-type: none"> • • • •

⁸ Carnet à photocopier autant de fois que nécessaire et à remettre au Maître de Stage

⁹ Entourez l'heure concernée

Tableau d'évaluation du stagiaire : Pour rappel :

- NA : Non Acquis – le candidat n'a pas développé la compétence attendue Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- A : Acquis – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut à 60 % démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- AD : Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat peut à 80% démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat peut à 100% démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
<u>20%</u>	<u>40%</u>	<u>60%</u>	<u>80%</u>	<u>100%</u>

Compétence évaluée	Evaluation de l'acquisition des compétences	Conversion en %
Être capable de structurer un cours adéquatement en fonction de l'âge de l'apprenant	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable d'animer et de structurer efficacement un groupe de jeunes	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable de motiver des jeunes à exécuter une réelle performance sportive	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable d'adapter son enseignement au niveau de développement de l'enfant tout en l'encourageant à se dépasser	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
- Être capable de donner déjà à un jeune public une information de qualité	<input type="radio"/> NA <input type="radio"/> AVA <input type="radio"/> A <input type="radio"/> AD <input type="radio"/> AM	<input type="radio"/> 20% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 80% <input type="radio"/> 100%
Total Général	/	/500
Total Général divisé par 5	/	%

Signature du Maître de Stage

Signature du Stagiaire

Tableau récapitulatif :

<input type="checkbox"/> CS121_ Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les adultes.* <input type="checkbox"/> CS122_ Stage de l'enseignement des danses en couple et chez les enfants*	Résultat
Stage Heure 1	%
Stage Heure 2	%
Stage Heure 3	%
Stage Heure 4	%
Total Général	/400
Total Divisé par 4	%
Valeur moyenne dans la Thématique II (40%)	/40

* Cochez le module choisi